

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## UNE COLLECTION D'IMBÉCILES

Tunis, le 11 Juillet 1901

### Une collection d'imbéciles

Certains doctes savants ont prétendu que la folie était une maladie contagieuse.

Nous finissons réellement par le croire.

L'autre jour, c'était le baron d'Estournelle, député de la Sarthe, qui proposait de supprimer la représentation nationale aux Colonies et en Algérie !

Comme trouvaille, c'était assez stupide et cette proposition grotesque vient d'être suivie d'une autre plus idiote encore de la part d'un illustre crétin de la Chambre du nom de Massabuau qui fait le pendant avec le d'Estournelle précité.

Cet idiot ne s'est-il pas avisé de demander qu'on supprime la liberté de la presse en Algérie !

Et un sieur Chautemps est venu affirmer pour appuyer la proposition que le calmen'était revenu en Tunisie qu'avec le rétablissement du cautionnement !

Décidément la collection d'imbéciles qui fait partie de la Chambre actuelle des députés est plus grande que nous le pensions.

Ce Massabuau, qui réclame la suppression de la liberté de la presse chez nos voisins alors que nous demandons, sans jamais nous lasser, à tous les échos l'abolition du cautionnement, est un député nationaliste qui le premier jour de son arrivée à la Chambre s'est signalé à l'attention de ses collègues comme le prototype de la bêtise.

Il ne peut monter une seule fois à la tribune sans qu'immédiatement un vaste éclat de rire parte de tous les bancs de la salle.

Mais il n'empêche pas moins qu'il est navrant de constater qu'après plus de trente ans de République un député soi-disant républicain vienne faire une pareille proposition.

Qui sait ce que nous réserve cette fin de législature qui a

approuvé l'acte monstrueux et anti-républicain de Millet supprimant la liberté de la presse par le rétablissement du cautionnement !

Hier, c'était la Tunisie, demain ce sera l'Algérie et après-demain la France peut-être !..

Alors le régime républicain pourra dire qu'il aura vécu..

Il n'y aurait pas assez de pommes cuites pour les jeter à la tête des misérables qui auraient voté la dernière, la plus importante et la plus sacrée des libertés de la troisième République : la liberté de la presse.

Mais heureusement que nous n'en sommes pas encore là !

Malgré les vivacités de langage de nos confrères d'Algérie, que tout le monde déplore, même ceux qui sont obligés d'y recourir pour faire entendre leurs doléances, quelquefois légitimes, le président du Conseil n'a pas parlé de mettre la presse d'Algérie hors la loi et d'établir pour elle le régime d'exception qui est notre apanage, pour peu de jours, espérons-le.

L'idée idiote et saugrenue n'a germé que dans le cerveau du susdit Massabuau.

Elle n'est donc pas prête d'éclorre et nous comptons trop sur les sentiments républicains des hommes au pouvoir et de nos amis pour songer un seul instant qu'ils la reprendront pour leur compte.

D'ailleurs, la loi arme assez ceux qui se croient diffamés pour n'avoir pas besoin de recourir au droit commun.

Le droit commun en matière de presse mais ce serait favoriser la concussion, la prévarication, le vol et tous les méfaits déjà cependant pratiqués sur une vaste échelle sans crainte aucune des rigueurs de la loi pour les malandrins embusqués dans l'administration !

Ce serait une prime à la malhonnêteté publique, aussi sommes-nous bien convaincu qu'aucun gouvernement républicain ne voudra jamais assumer une telle responsabilité qui serait le coup de grâce

de la république parlementaire.

Le parlement compte quelques spécimens de l'espèce Massabuau, ils ne sont pas assez nombreux pour jeter bas la République.

Em. LACROIX.

*Il paraît qu'une bande noire se prépare à venir faire une petite opération en Tunisie lors de l'ouverture du Casino du Belvédère.*

*Des émissaires ont déjà fait un court séjour parmi nous. Ils ont visité nos casinos, puis ont repassé la mer enchantés de leur enquête, en annonçant à leurs intimes leur retour pour l'ouverture du Belvédère. Tous cependant ne seraient pas repartis...*

*Nous croyons savoir que deux membres de cette bande sont restés à Tunis où ils mènent l'existence de bons bourgeois, fréquentant très peu les casinos ou les rotondes et surtout ne volant pas.*

Les thuriféraires de M. Benoit ont annoncé voici deux ou trois mois que celui-ci avait l'intention de supprimer le cautionnement qui frappe les journaux, vers le 14 juillet..

Cette nouvelle nous avait trouvé incrédule mais elle nous fut affirmée de différents côtés de telle façon que nous ne pûmes nous empêcher de revenir un peu sur le compte de M. Benoit.

« Qui sait ? disions-nous, peut-être qu'un peu de sang républicain coule dans les veines de M. Benoit, nous verrons bien. En attendant laissons-le digérer tranquillement les gros émoluments que lui sert le gouvernement de la République ! »

Le 14 juillet, c'est après-demain, nous verrons bien si les amis de M. Benoit disaient vrai.

### Billets du Vendredi

**ET M. VIAL ?**

*Un des récents mouvements judiciaires — il en paraît presque un chaque jour — nommé Procureur de la République à Château-Thierry M. Cautlet, substitut à Douai. Un point c'est tout.*

*Le mouvement est muet comme plusieurs carpes sur le sort de M. Vial, le Procureur du dit Tribunal comme on sait ancien substitut à Tunis.*

*Nous l'avouons sans ambages, nous ne sommes pas sans inquiétude et il nous tarde beaucoup d'apprendre ce qu'est devenu M. Vial bien connu.*

*A-t-il été cassé aux gages ou va-t-on le pourvoir de fonctions plus importantes ?*

*Notre ancien substitut avait une certaine renommée dans un certain clan ; il passait pour un magistrat très consciencieux, très rigide dans ce pays de mœurs très relâchées. Il fallait l'entendre requérir dans ces affaires-là. Le prévenu n'en menait pas large. Comme il le clouait bien au pluri ! C'était vraiment un plaisir à l'ouïr. Le confesserons-nous ? Nous regretterons longtemps ce magistrat impeccable et si nous avions un souhait à formuler ce serait de voir le Ministre de la Justice nous le renvoyer. Il était bien à sa place à Tunis, ses collègues le reroieraient cer-*

*tainement revenir avec joie parmi eux. Si notre voix pouvait arriver jusqu'à M. Monis et qu'il veuille nous écouter !*

P. S. — La Dépêche d'hier nous apprend que M. Vial a donné sa démission et va nous revenir comme avocat. Allons, tant mieux. L'ordre sera rehaussé par l'arrivée de ce nouvel avocat.

Un « colon » s'est plaint l'autre jour, dans un journal parisien, que le gouvernement n'ait pas songé à imposer l'obligation aux amodiateurs des phosphates domaniaux de superphosphater sur place les dits phosphates ou tout au moins les quantités nécessaires à l'usage des colons tunisiens.

Le reproche nous paraît enfantin. Les compagnies concessionnaires vendent le phosphate à qui veut en acheter ; or rien n'empêche l'industriel qui a des fonds à perdre de tenter l'opération sur place, car il est reconnu et prouvé par des gens compétents que cette opération revient drait plus cher de la pratiquer à Tunis qu'à Marseille, en Espagne voire à Dunkerque peut-être à cause du transport de l'acide sulfurique.

Nous sommes d'accord avec le colon en question lorsqu'il gratifie ironiquement la Tunisie de *joyau* des colonies, l'idéal des fonctionnaires qui en proclament toutes les beautés, naturellement aux frais des contribuables.

La Tunisie est une bonne vache à lait... pour ceux qui savent la traire. Malheureusement le nombre jusqu'à ce jour en est très restreint. Plût à dieu que les vingt mille colons excellassent dans cet art.

### Obstination insensée

On sait que la Cour d'appel d'Alger a confirmé définitivement le jugement du tribunal de Tunis condamnant Elias Lellouch, imprimeur de notre ville, qui fit si grand tapage il y a quelques mois à propos d'une plaidoirie, à 100 francs d'amende pour contrevention à la loi beylicale sur la presse et 2000 fr. de dommages-intérêts envers notre ami et avocat M<sup>e</sup> Dasconaguerre partie civile.

On dit qu'Elias Lellouch s'est pourvu immédiatement en Cassation contre cet arrêt et qu'il a saisi le parlement d'une plainte en règle contre nos magistrats.

M. Elias Lellouch veut remuer ciel et terre pour obtenir justice... de quoi ? sans doute des aménités qu'il a prodiguées à brochures que veux-tu contre notre honorable ami ?

Ce jeune descendant d'Israël ferait beaucoup mieux, à notre avis, d'arrêter là le flot de ses réclamations et comme nous le lui avons conseillé, de faire amende honorable en reconnaissant loyalement — un peu tard, il est vrai, mais il n'est jamais trop tard pour reconnaître une erreur — qu'il a été trompé par des gens évidemment intéressés à lui faire croire qu'il avait été calomnié par M<sup>e</sup> Dasconaguerre.

Alors qu'il en est peut-être temps encore, puisqu'il a fait défaut à Alger, qu'il reconnaisse franchement qu'il a dépassé les bornes permises à l'égard d'un avocat dont la correction a été toujours parfaite et le tribunal l'a tellement reconnu qu'il

lui a accordé deux mille francs de dommages-intérêts.

Mais il est probable que M. Elias Lellouch ne voudra pas entendre la voix de la raison et se renfermera dans une obstination qu'il regrettera sûrement plus tard.

Au moment où il faudra s'exécuter nous lui demanderons si les conseillers ont été les payeurs.

### Nos Échos

Le *semainier* de la *Dépêche* nous reproche un *lapsus calami* !

Nous avons, en effet, écrit que de Morès avait tué en duel le capitaine Weill au lieu du capitaine Meyer !

Il n'y a réellement pas de quoi fouetter un chat, mais où notre confrère dépasse les bornes c'est d'essayer d'innocenter le capitaine Crémieux-Foa d'avoir causé volontairement la mort de son coreligionnaire par son indiscrétion.

Autant le capitaine Meyer qui s'était fait le champion de ses coreligionnaires malmenés, par de Morès était sympathique même aux adversaires des juifs autant Crémieux-Foa qui lui servait de témoin et commit l'indiscrétion quoiqu'en dise la *Dépêche* à laquelle nous avons fait allusion l'était peu.

Il se jugea tellement bien qu'il demanda et obtint sans difficulté son changement pour le Sénégal.

La *Dépêche* nous apprend qu'il a succombé depuis longtemps, le châtimement se serait donc pas fait attendre aussi longtemps que nous le pensions.

Notre ami Dupré, le sympathique caissier de la Cie Algérienne, est nommé à Alger avec avancement.

C'est avec regret que nous voyons partir ce camarade malgré l'avancement légitime dont il vient d'être l'objet.

Nous espérons bien qu'il ne quitte pas Tunis sans esprit de retour.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Nous avons été, paraît-il, la victime d'un Lemice-Terrieux local en annonçant que la *Dépêche* avait clamé : « Vivent Drumont et Lasiés ! »

A vrai dire nous trouvons la chose singulière de la part de ce journal mais n'ayant pas sous la main la collection il nous était difficile de contrôler l'exactitude du fait.

Notre confrère J. Revol, de la *Dépêche Sfaxienne*, toujours sur la brèche pour la défense des intérêts du sud vient de tenter un effet qui mérite d'être encouragé et soutenu.

Il a fait paraître un annuaire très complet de Sfax et du nord tunisien où il a concentré tous les renseignements utiles concernant sa région.

Nous ne pouvons qu'applaudir à sa tentative et lui souhaiter le succès le plus complet.

Nous apprenons avec plaisir que M. Saux, l'aimable commissaire de surveillance administrative des chemins de fer tunisiens faisant fonction d'inspecteur commercial va être sous peu nommé inspecteur commercial.

Nous lui adressons nos félicita-

tions les meilleures pour cet avan-  
cement mérité.

Plusieurs familles de Tunis, no-  
tamment celle de M<sup>e</sup> Bodoy, sont  
allées passer la saison estivale à  
Ain-Draham.

M. Picard, ingénieur des Tra-  
vaux publics de la région ouest, se  
propose d'en faire autant.

Il est regrettable que le chemin  
de fer rêvé et préconisé par M. Le-  
févre, l'ancien et sympathique di-  
recteur des forêts tunisiennes, ne  
relie pas ces contrées charmantes  
à Souk-el-Arba, ce serait la fortune  
de cette riche contrée où le  
climat ressemble beaucoup à celui  
de France.

Notre confrère Troll a un talent  
tout spécial de dramatiser le moindre  
coup de «temperino» qui fait la  
joie des bonnes femmes aimant  
les récits sensationnels.

Et puis, il a un faible marqué  
pour M. Guénin, commissaire spé-  
cial adjoint, qui perce dans ses ré-  
cits. Il fait mousser très adroitement  
les prises de ce commissaire  
serviil faut le convenir depuis quel-  
ques temps par une chance inespé-  
rée.

Cependant le drame de Mateur  
n'était pas si compliqué qu'il s'est  
plu à le narrer et le meurtrier est  
venu lui-même se constituer pri-  
sonnier entre les mains de M. Gué-  
nin qui n'a pas eu plus à courir  
pour l'arrêter que les autorités in-  
digènes de l'endroit.

La *Politique Coloniale* du 5 cou-  
rant sert à ses lecteurs un article  
plein d'actualité !

Elle narre le voyage de M. Be-  
noît à Béja, Ain-Draham et Tabar-  
ka dont personne ne pense plus  
depuis longtemps à Tunis.

Mais c'est peut-être de la nou-  
veauté pour Paris que ce voyage  
effectué dans les premiers jours de  
juin !

« Ce que je voudrais, disait un  
jour Gambetta, ce que je voudrais  
pour les journaux de province heb-  
domadaires ou bi-hebdomadaires ce  
serait moins des articles dogmatiques  
qu'un résumé bien fait, simple,  
clair, sans phrase, de tous les évé-  
nements de la semaine, tant de la  
politique intérieure que des faits ex-  
térieurs. Là pas de discussions théo-  
riques, de polémiques, ni de person-  
nalités mais la politique de la se-  
maine résumée en cent cinquante li-  
gnes et permettant à celui qui n'a  
pas le temps de lire beaucoup d'être  
au courant en cinq minutes de ce  
qu'un citoyen doit savoir. — Dans ce  
résumé, il n'y aurait pas de passion,  
si ce n'est la passion de la Républi-  
que. »

« Voilà comment je comprendrais  
l'article de tête d'un journal hebdo-  
madaire, et une telle œuvre menée  
par une conscience nette et un écri-  
vain sincère rendrait les plus grands  
services à la République. »

Gambetta se faisait une fausse idée  
du journalisme contemporain.

Un journal ainsi que l'aurait voulu  
le grand tribun n'aurait pas dix  
lecteurs et encore moins de lectrices.  
Il est inutile de citer des exemples.

En Tunisie nous n'en sommes plus,  
heureusement, comme autrefois, à  
nous jeter des hottées d'ordures à la  
tête, et si parfois la jalousie d'un con-  
frère lui fait commettre un écart de  
plume qui ne tire pas à conséquence,  
on suit son chemin en haussant les  
épaules.

Quelques fois nous avons l'avantage  
d'être le point de mire de nos confrères.  
Cela, qu'on le croie bien, ne nous  
émeut pas du tout et nous trouve très  
indifférent.

Ainsi, il paraît qu'un journal assez  
obscur, que nous ne lisons jamais, s'oc-  
cupe de temps à autre de la Petite  
Tunisie pour demander au gouverne-  
ment de mettre un terme à «notre li-  
cense de langage ou quelque chose  
d'approchant» car l'ami de qui nous  
tenons le fait n'a pas pu nous renseigner  
très exactement.

Est-ce que par hasard quelqu'un  
de ce journal se serait senti visé par  
l'un de nos articles ?

S'il en était ainsi, nous assurons  
très sincèrement notre confrère qu'il  
n'en est rien ; les heures sont si cour-

tes que nous n'avons pas le temps de  
nous occuper d'une personnalité aussi  
mince que la sienne.

Quoiqu'il en soit, l'acte de confrère  
est assez laid et du reste sans portée  
car nous restons dans les limites per-  
mises, même par la censure.

## LES DIVAGATIONS DE TRIBOULET

Quel désenchantement mes amis,  
quelles désillusions ! les bras m'en  
sont tombés. Je n'en pouvais croire  
le petit bleu, ce n'était pas possible,  
Madame Ixe, la jolie Madame était  
odieusement diffamée.

Elle, cette charmante femme, ado-  
rable, belle à croquer avoir des  
goûts semblables !

Allons, allons, c'est impossible di-  
sais-je, elle est victime d'une odieu-  
se médisance.

Hélas ! trois fois hélas ! pour mes  
illusions ; je n'en ai eu que trop la  
preuve et j'ai vu de mes yeux vu, un  
spectacle à faire redresser toutes les  
têtes de surprise mais je suis sorti  
profondément éconcré de chez la  
courtisane qui m'avait procuré l'oc-  
casion d'assister à un spectacle que  
ni Curel ni Donchet ne sont assu-  
rément capables de faire interpréter  
sur leurs scènes.

Il faisait bien, ce jour-là, plus de  
quarante degrés à l'ombre. Madam-  
e Ixe, fraîche et pimpante, arriva  
toute guillerette chez la courtisane,  
tourna le bouton et entra comme chez  
elle.

— Bonjour Jeanne ! et elle lui col-  
la ses lèvres sur les siennes et lui  
prit un gros baiser.

La courtisane, par cette chaleur  
canculière, était simplement vêtue  
d'une chemise de soie noire, de bas  
dito et de sandales arabes...

Elle s'était parfumée des pieds à  
la tête attendant la belle visiteuse,  
une « cliente » sérieuse.

(A suivre), TRIBOULET.

Si l'on veut fumer d'excellentes  
cigarettes, les *Macédoine* et les  
*Diana* n'ont pas leurs rivaux.

Qu'on se le dise.

## Belle prospérité

Les temps sont plus durs que ja-  
mais en Tunisie ! Il suffit pour s'en  
convaincre de jeter un coup d'œil à  
la 4<sup>e</sup> page du *Journal Officiel Tunisi-  
en* où sont publiées les déclarations  
de faillite, ce que nos confrères quo-  
tidiens, appellent par un doux euphémisme : les affaires !...

Malgré l'ennui que cela doit leur  
causer, nos juges commerciaux sont  
obligés, chaque semaine, d'exécuter  
— commercialement parlant, natu-  
rellement — les commerçants mal-  
heureux...

Ils sont légion !

Oyez plutôt le dernier numéro du  
susdit *Journal Officiel Tunisien*.

- Faillite : Salvatore Brignone.
- Faillite : Biagio Pantaleo.
- Faillite : Carmelo Aguis.
- Faillite : Abr. Ben Moussa.
- Faillite : Doua frères.
- Faillite : Moïse Riabi.
- Faillite : N. Ponzio.
- Faillite : Abr. et D. Setbon.
- Faillite : Mard Seïbon.
- Faillite : Hippolyte Oïre.
- Faillite : Ibrahim Lumbroso.
- Faillite : Frenco-Rossi. et Y. Ben Salah.

- Faillite : Jacques Marzouk.
- Faillite : J. Fava.
- Faillite : J. et S. Cattan.
- Faillite : Gilio Rocco.
- Faillite : Elie d'Ephraïm Cohen.
- Faillite : Mohamed Ezedidi.
- Faillite : Salvatore Saliba.
- Faillite : Mohamed en Nifer.
- Faillite : Messaoud Smadja.
- Faillite : Aichelin.
- Liquidation : David Attal.
- Liquidation : Allal et Zakine.
- Liquidation : B. Brémond.
- Liquidation : F. Barracchini.
- Liquidation : Giovanni Cavaglia.
- Liquidation : Youda Bourgel.
- Liquidation : Giovanni d'Amico.
- Liquidation : Haï Serour de Sous-se.

Si après cela on vient prétendre  
que la Tunisie ne naze pas dans  
l'opulence, c'est qu'on aura l'esprit  
bien mal fait !

Nous parions d'autre part du ca-  
pitaine Meyer qui s'était fait le cham-  
pion des juifs, violemment attaqués  
par de Morès et paya de sa vie ce  
moment de témérité.

Cela nous rappelle que M. Meyer

eut un imitateur à Tunis, en M. Jo-  
sep Valensy, l'aimable directeur des  
services administratifs de la Muni-  
cipalité, qui outré des attaques conti-  
nuelles de Jacquinet d'Oisy contre  
ses coreligionnaires ne put rester  
indifférent et très crânement releva  
le gant.

Ils allèrent sur le terrain. Chacun  
de prédire que la dernière heure de  
M. Valensy avait sonné.

M. Valensy fit preuve d'un beau  
sang froid et d'un courage extraor-  
dinaire, il ne reçut qu'une légère  
blessure qui mit fin au combat.

Ces faits là sont un peu oubliés  
aussi tenons-nous à rappeler les  
jours vécus.

## LES JOYEUX

Nous sommes très fiers d'être un  
admirateur de Lasies, député bonap-  
artiste du Gers, cependant nous ne  
pouvons nous empêcher d'applaudir  
le projet de loi qu'il a déposé ces  
jours derniers sur le bureau de la  
Chambre des députés tendant à faire  
attribuer un caser judiciaire  
blanc aux joyeux qui n'auraient pas  
encouru de condamnation pendant  
leur service militaire.

Si la proposition de Lasies est  
adoptée, on pourrait établir en prin-  
cipe que tout joyeux qui recevrait un  
certificat de bonne conduite en quit-  
tant le corps recouvrerait le plano  
ses droits civils et politiques.

Nous savons tous, ce que sont les  
joyeux ou zéphyrs : ce sont les hom-  
mes des bataillons d'infanterie lé-  
gère d'Afrique, les bat' d'af.

Quand un jeune homme se présen-  
te à la conscription avec un casier  
judiciaire chargé d'une condamna-  
tion grave, il est envoyé d'office aux  
joyeux. C'est donc de condamnés de  
droit commun que sont composés ces  
bataillons d'Afrique.

A ce propos il n'est pas inutile de  
faire remarquer qu'à la caserne les  
jeunes gens ne subissent pas com-  
me partout ailleurs, le contact des  
précoces malfaiteurs.

M. Lasies, qui a conquis l'épaulet-  
te en Afrique, s'est ému de la situa-  
tion faite aux joyeux à leur libéra-  
tion. Nantis d'un casier judiciaire,  
notés d'infamie par leur passage  
dans ce corps trop décrié qui s'illus-  
tra en toutes circonstances, de Ma-  
zagran à Bac-Lé, les joyeux se trou-  
vent dans l'impossibilité absolue de  
revenir à la vie honnête à leur re-  
tour chez eux.

Partout rabroués, ils redevien-  
nent fatalement la proie des mau-  
vais instincts qui se sont manifestés  
à leur entrée dans la vie, les meil-  
leurs volontés s'éteignent dans le  
heur incessant d'injustes préven-  
tions.

La proposition de M. Lasies est  
humaine, équitable, et il faut d'au-  
tant plus souhaiter qu'elle reçoive  
bon accueil du Parlement que son  
application procurerait à la société  
un double bénéfice en lui rendant de  
bons citoyens après avoir fait de  
meilleurs soldats.

Il est bien certain, en effet, que la  
perspective de cette amnistie cré-  
rait une émulation au corps, ferait  
disparaître bien des déportements,  
de même que l'effacement des con-  
damnations encourues permettrait  
la reprise du travail et la rentrée  
dans la vie honnête.

Ce n'est, en somme, que l'applica-  
tion de la loi dite « loi Béranger ».

## La Tunisie et la Sologne

Tout le monde connaît au moins  
de nom ce vaste pays au centre de  
la France qu'on appelle depuis des  
siècles la Sologne.

Bornée au Nord-Ouest par le Val  
de Loire, au Sud-Est par le Berry, au  
Nord-Est par l'Orléanais et au Sud-  
Ouest par la Touraine, elle avait au-  
trefois pour centre et pour capitale  
Romorantin, célèbre par les fré-  
quents séjours que François I<sup>er</sup> y fit  
avec sa cour, ainsi que par le fameux  
édit concernant les protestants, que  
fit signer au roi le chancelier Michel  
de l'Hôpital.

Le sort de la Sologne subit des  
changements considérables au cours  
des siècles.

Au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, elle était  
aussi peuplée que l'île de France ou  
que la Touraine.

Les villages s'élevaient nombreux  
sur son sol en grande partie sablon-  
neux et favorable à la culture ma-

raichère : pauvres et modestes chaumières réunies autour du château du  
hoberau, vassal lui-même du comte  
ou du baron, seigneur du pays.

Pendant la guerre de cent ans dont  
la Sologne fut en grande partie le  
théâtre, elle fut dépeuplée presque  
complètement.

C'est alors que les seigneurs ne  
trouvant plus de bras pour la cultu-  
re firent aménager des étangs de  
de tous côtés. Le sol argileux s'y prêtait  
à merveille, et le poisson, grâce  
au carême et aux vigiles soigneuse-  
ment observés à cette époque, se  
vendait des prix fort élevés.

Mais pendant la Révolution, les  
chaussées des étangs mal entrete-  
nues, crevèrent et c'est ce qui pro-  
duisit ces nombreux marécages qui  
ont fait longtemps à la Sologne la ré-  
putation que chacun connaît.

Cette malheureuse contrée présen-  
tait alors un triste aspect, presque  
toutes les terres fortes, bonne pour  
la culture, étaient en bruyères ou en  
marécages. Les sables complète-  
ment épuisés, avaient peine à pro-  
duire du mauvais seigle et du très  
médiocre sarrasin.

Les propriétés n'avaient pas alors  
grande valeur. Quand il s'agissait  
de vendre une ferme, l'acheteur re-  
gardait attentivement l'état des bâ-  
timents : s'il était bon, la ferme va-  
lait une quinzaine de mille francs ;  
s'il était défectueux, huit à dix mil-  
le francs constituaient un prix très  
suffisant. Peu importait l'étendue du  
domaine. Quelques centaines d'hec-  
tares de plus ou de moins étaient  
peu de chose, puisque ces terrains,  
pour la plupart en bruyères, ne ser-  
vaient qu'à faire *champayer* les trou-  
peaux.

Mais lorsque, vers 1833, on eut  
l'idée de défriquer les étangs et les  
bruyères et de planter des sapins  
dans les parties sablonneuses, la So-  
logne prit un autre aspect.

Trente ans plus tard, de bonnes  
routes et quelques chemins de fer  
commencèrent à faire circuler un  
peu partout la vie économique dans  
ce grand corps qui ne demandait  
qu'à produire.

Le terrain prit un tout autre va-  
leur, et, petit à petit, arriva à coûter  
une moyenne de cinq cents francs  
l'hectare et mille francs aux alentours  
des villes.

Alors les fermes qu'on payait au  
commencement du siècle quinze mil-  
le francs, en valurent plus de cent  
mille.

Beaucoup de familles firent ainsi,  
en l'espace de cinquante ou soixante  
ans, des fortunes territoriales consi-  
dérables.

Les « champis » et les « pâtis »  
immenses plaines autrefois réservées  
aux moutons et souvent commu-  
nées à plusieurs propriétaires, se  
virent convoiter de plus en plus à pré-  
sent.

Ce fut l'âge d'or pour les hommes  
d'affaires.

Les partages de bruyères contrai-  
nement à la fable connue de l'huître  
et des plaideurs, enrichirent à la fois  
leurs propriétaires et les avoués du  
pays.

La Tunisie en ce moment rappelle  
la Sologne de 1830. Les terres valent  
entre dix et deux cents francs l'hec-  
tare. Lorsque, dans un certains nom-  
bres d'années impossibles à détermi-  
ner exactement, on aura créé par-  
tout des voies de communication et  
d'écoulement des produits, lorsque  
toutes ces terres, dont beaucoup  
étaient d'une fertilité déjà célèbre  
du temps des Romains, auront reçu  
une destination appropriée et une  
mise en valeur intelligente, le prix  
de ces immenses domaines aura dé-  
cuple, et leurs propriétaires auront  
fait un des meilleurs placements fon-  
ciers de notre époque.

Ce n'est point l'affaire des spécu-  
lateurs sans doute. Nulle terre ne  
doublera de valeur en six mois, ni  
ne sera susceptible de rapporter  
80 0/0.

Mais pour ceux qui veulent acqué-  
rir de grandes étendues de terrain à  
des prix minimes, et avec la certitu-  
de d'en voir augmenter la valeur  
avec le temps il n'y a point de meilleur  
pays en ce moment.

Depuis quelques années la Tunisie  
entre dans la voie du progrès et du  
développement économique et ce  
n'est certes pas maintenant qu'elle  
va s'arrêter.

Cette impulsion ne peut que s'ac-  
croître sous l'habile et énergique di-  
rection du représentant de la France  
qui va maintenant conduire ses des-  
tinées.

M. Stéphen Pichon est entré dans  
l'histoire par la porte de la Chine.

Son héroïque attitude et son coura-  
geux dévouement dans cette terrible  
occurrence, sont pour la Tunisie, qui  
l'attend avec confiance, un sûr garant  
de l'avenir, une promesse formelle  
de complet développement. G. R.

## ACTUALITÉ

### Une invasion de sauterelles

Toute une partie de la France est  
envahie par les sauterelles. Il ne  
s'agit point ici d'une allusion politi-  
que, mais bien d'un véritable fléau  
qui ravage plusieurs de nos plus ri-  
ches départements. Déjà, en 1894, il  
s'était produit une très forte éclosion  
de sauterelles en Camargue et tout  
le Valcarès en fut recouvert. Mais  
cette année le mal est beaucoup plus  
grand et prend les proportions d'un  
désastre public.

Les Bouches-du-Rhône, le Tarn,  
l'Aveyron, les Deux-Sèvres, la Cha-  
rente et la Charente Inférieure sont  
envahis ; la grande plaine vendéen-  
ne est littéralement submergée. En  
Camargue, l'invasion forme cinq  
vastes foyers, et recouvre six cent  
mille mètres carrés de territoire.

On a annoncé, d'après les dépê-  
ches reçues ces derniers jours, que  
la marche de certains trains s'était  
trouvée empêchée par suite du pa-  
tinement des roues des locomotives  
sur les rails rendus glissants par  
l'énorme quantité de larves écrasées.

Sur certaines lignes, notamment  
aux environs de Niort, Poitiers, la  
Rochelle, on voit depuis quelques  
jours d'énormes bandes de criquets  
suivre les rails en bandes épaisses,  
marchant vers l'ouest, chaque train  
en écrase un nombre considérable.  
Cette bouillie de criquets, ces mon-  
ceaux de cadavres en putréfaction  
répandent une odeur infecte qui pour-  
suit les voyageurs durant tout le tra-  
jet.

On explique, on le sait, cette accu-  
mulation de sauterelles le long des  
voies ferrées par ce fait que les talus  
et les bordures réalisent pleinement,  
dans les plaines calcaires, la terre  
sèche et battue qui plaît aux acridiens,  
et que ceux-ci trouvent, der-  
rière les palissades, la quiétude qu'ils  
recherchent pour la ponte, et qu'ils  
ne trouvent jamais aussi complète  
dans les plaines, en raison des mou-  
vements de troupeaux ou du va et  
vient nécessité par l'enlèvement des  
récoltes.

En présence de cette situation et  
ému par les doléances des cultiva-  
teurs, le ministre de l'Agriculture a  
chargé M. Hunckel d'Herculeis, as-  
sistant au Muséum d'Histoire natu-  
relle de Paris, de diriger dans les  
départements les mesures de préser-  
vation qu'il est devenu indispensa-  
ble de prendre pour parer aux dan-  
gers de l'invasion.

M. Hunckel, dont la science fait  
autorité dans le monde entier, fut  
pendant dix ans chargé de défendre  
l'Algérie contre la dévastation des  
criquets, et fut à son retour envoyé  
en mission dans la République Ar-  
gentine où son concours avait été  
officiellement sollicité par le gouver-  
nement de ce pays. M. Hunckel d'Her-  
culeis a commencé sa campagne à  
Arles où il a convoqué les profes-  
seurs départementaux d'agriculture  
et leur a donné toutes les instruc-  
tions nécessaires pour la destruction  
des criquets et des œufs.

Nées vers le 15 mai, les larves at-  
teignent déjà au bout d'un mois 10  
à 13 millimètres de longueur. Elles  
doublent de volume dans l'espace  
d'une semaine. Elles seront adultes  
du 10 au 15 juillet.

Les cultivateurs n'ont donc guère  
plus d'une quinzaine de jours pour  
travailler efficacement à la destruc-  
tion des sauterelles.

Divers procédés sont actuellement  
en usage. On peut recourir au feu, en  
enroulant les broussailles enflam-  
mées les parties du territoire enva-  
hies par les acridiens, mais celui-là

ne se peut pratiquer partout. On utilise encore le filet-nasse, et un appareil spécial appelle *tente*. Celui-ci se compose d'une pièce de toile de douze mètres de long sur quatre de large, munie vers les extrémités de deux sacs qui forment poches. On chasse sur la toile étendue le plus grand nombre possible de sauterelles que l'on amortit en repliant l'engin sur lui-même et en froissant vivement l'une contre l'autre, les deux parties ainsi repliées.

Partout la guerre est commencée, et les professeurs d'agriculture s'emploient avec un zèle ardent à diriger les efforts des agriculteurs dans les régions atteintes ou menacées.

## INFORMATIONS

### La réhabilitation des faillis

La commission de la réforme judiciaire a adopté le rapport de M. Lauraine sur la réhabilitation des faillis. Les principales dispositions ainsi approuvées sont les suivantes :

Le failli étant concordataire bénéficiera des dispositions de l'article 21 de la loi du 24 mars 1889 du jour de l'homologation de son concordat.

Est réhabilité de plein droit le failli : 1° qui aura intégralement acquitté son capital, frais d'intérêts, sans toutefois que ces derniers puissent être réclamés, au-delà de cinq ans, toutes les sommes par lui dues ; 2° qui ayant été déclaré excusable, représentera le quitus de tous ses créanciers et leur consentement exprès.

En cas de disparition d'un créancier, de son absence ou de son refus de recevoir, la somme due, intérêts compris, est déposée en son nom à la Caisse des dépôts et consignation ; la justification de ce dépôt vaut libération.

Lorsqu'il se sera écoulé cinq ans depuis que le failli déclaré excusable et ayant obtenu son concordat aura satisfait intégralement aux conditions de ce concordat, lorsqu'il se sera écoulé dix ans, après la date ou le jugement prononçant la faillite est devenu définitif, sans que ce failli déclaré excusable ait subi de nouvelles condamnations d'une peine autre que l'amende la, réhabilitation lui sera acquise de plein droit.

Le délai sera de quinze ans, à dater du jugement prononçant la faillite, si le failli n'a pas été déclaré excusable, de quinze ans à dater de l'expiration de la peine corporelle ou du paiement à l'amende, si le failli a été condamné pour banqueroute simple.

## Chronique locale et régionale

Pendant les grosses chaleurs, il se dégage souvent faute d'eau, surtout les jours de certains vents, des bouches d'égoût, des odeurs qui empoisonnent les passants et surtout les habitants des maisons voisines des dites bouches d'égoût.

Il suffirait, croyons-nous pour remédier en partie à cet inconvénient qui peut devenir un danger pour la santé publique de faire vider chaque jour un tonneau d'eau par le service d'arrosage.

L'existence est si courte qu'on ne saurait trop prendre de précautions pour la conserver à son prochain.

Nous espérons que notre conseil sera entendu.

### BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier

Prix modérés

### La Fête Nationale

La crise que traverse la Tunisie depuis plusieurs années anéantit les meilleures volontés.

Ainsi c'est sans entrain que la fête nationale sera célébrée cette année-ci à Tunis comme dans toutes les villes de la Régence. Même Ferryville, qui l'année dernière se distingua particulièrement ne semble vouloir donner un lendemain à sa belle fête.

Si le Gouvernement ne comprend pas la leçon c'est qu'il aura un énorme bandeau sur les yeux.

### SOUK-EL-ARBA

Nous recevons un peu trop tard, ce matin, à huit heures, la correspondance de notre rédacteur de Souk-el-Arba pour être insérée dans ce numéro.

**L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.**

Dr Ph. Bernard.

## Spectacles et Concerts

### CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

L'excellente troupe du charmant théâtre d'été de la plage d'Hammamel-Lif va se tailler un nouveau succès mérité dans une pièce nouvelle de son répertoire.

Nouvelle pour cette saison, puisque c'est la première fois que l'Enlèvement de la Toléad abordera les feux de la rampe sur la scène d'Hammam-el-Lif.

Les répétitions, auxquelles nous avons assisté, font bien augurer de l'exécution de ce soir.

Il faut reconnaître, du reste, que M. Curel ne laisse passer un ouvrage que lorsque ses artistes le possèdent à fond et que, chose rare avec un répertoire aussi varié, la troupe ne s'est jamais fait prendre en défaut quant à la connaissance parfaite des différents rôles.

### RADES-PLAGE

On nous avait parlé du Casino de Radès, ce qui nous faisait sourire nous l'avons franchement. En allant y passer une soirée nous pensions trouver une baraque décorée pompeusement du titre de casino.

Eh ! bien, si nous ne l'avions vu, nous n'aurions jamais cru que M. Solet arriverait à faire ce tour de force de doter Radès d'un établissement pareil et qui peut sans crainte prendre le titre de casino.

Evidemment ça n'a pas l'importance de celui d'Hammam-el-Lif mais c'est un bel établissement dont les Maxuliens et les Radésiens peuvent être fiers.

Le restaurant est bien tenu, les liqueurs sont de premières marques, les consommations de 1<sup>er</sup> choix, la bière de la Loire, le spectacle est attrayant et bien composé, l'orchestre seul pêche un peu mais il sera facile de remédier à ce point faible.

Il y a une salle de baccara et des petits chevaux comme à Trouville. La direction est avenante et le personnel trié sur le volet empressé aux ordres des clients.

Aussi prédisons-nous un franc succès au Casino de Radès-Plage. L'établissement est éclairé à l'acétylène.

### Casino-Théâtre de la Plage

#### La Goulette

Tous les soirs opéra et opéra-comique  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Consommations de choix  
Dernier train La Goulette à Tunis :  
11 h. 30

Monsieur Despérour a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de créer un bureau et un dépôt de ses produits de briques pleines et creuses, chaux hydraulique, chaux en pierre, 12 Avenue de Carthage, Tunis.

Les commandes de pierres à bâtir devront être adressées au même endroit.

MM. Mangano et Cie agents de la Société Italo Américaine pour le Pétrole ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont mis en vente les pétroles aux prix suivants :  
Adriatic 2 fr Atlantic 2 fr. 60 le bidon cylindrique de 18 litres. Emballage à rendre.

Adresser les commandes à MM. Mangano et Cie 22, avenue de France, immeuble du Magasin Général.

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le Fer physiologique.

## Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

### PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)  
Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien  
4, rue d'Allemagne - TUNIS  
Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

### Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

### Sachets Antiépidémiques

CH. MALACKOWSKI  
TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 - TUNIS

EN VENTE à l'Imprimerie J. Picard et C<sup>ie</sup>, à Tunis, rue Al-Djazira

### Memento Arabe Français

ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.  
PRIX : 5 fr. relié.

### " L'INDICATEUR TUNISIEN "

ÉDITION DE 1901  
Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction  
9, Rue Es-Sadikia TUNIS

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER  
la plus répandue et la meilleure entre toutes.  
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX  
Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks  
Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS  
F. MACHERET  
Dépositaire

### Laboratoire d'Analyses Métallurgiques

ALFRED ANCELIN  
Ingénieur-Chimiste  
Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.  
11, Rue, d'Espagne TUNIS

### HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz.  
S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 10, rue de Souk-Abras, Tunis.

### MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI  
Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans, Projets, affaires à forfait

## AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :  
A VENDRE  
MAISON AVEC JARDIN  
dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V<sup>e</sup> Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.  
Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.  
Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900  
V<sup>e</sup> H. GAUDIBERT.

## OMEGA

Montre de Précision  
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL  
Paris 1889  
Hors concours Membre du Jury  
Genève 1896  
Médaille d'Or  
Bruxelles 1897  
GRAND PRIX  
Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes, Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier  
4, Avenue de France - TUNIS

DATTES A. BONNENFANT  
Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 - Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. - Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

MODES ET CONFECTIONS  
Rue Chaker, 11  
COSTUMES POUR DAMES  
à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNE

DEMANDEZ PARTOUT  
L'Amer et le Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs Expositions  
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.  
Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

TUNIS-HOTEL  
12, rue d'Italie, 12  
Em. GRAUD, propriétaire.  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE  
élixir toni fébrifuge  
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS  
Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.  
Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

HORS CONCOURS  
Exposition Universelle PARIS 1900

## POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE

# LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux  
et 26, Rue d'Enghien, PARIS  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE à Tunis.  
Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
10, Rue de Souk-Abras  
Le gérant : EM. LACROIX  
Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
DENTIFRICES  
des RR. PP.

## BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX  
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS  
Exposition Universelle Paris 1900

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE  
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.  
M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1<sup>er</sup> ordre  
SPÉCIALITÉ DES PLATS DU JOUR

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

# G<sup>DE</sup> BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS - Rue Amilcar et Rue Hannon - TUNIS.  
LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE  
Hors concours Exposition Universelle 1900  
Président du Jury  
EXPÉDITIONS : L'INTÉRIEUR  
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

**GRAND BAZAR DE LA PORTE DE FRANCE**  
TUNIS — 15, Avenue de France, — TUNIS  
**Grande Spécialité d'Articles à 13 Sous**  
J. MATITIA, propriétaire  
Maison Française n'achetant et ne vendant qu'au comptant  
Rayon spécial de jouets, Vannerie, Maroquinerie, Bijouterie, Optique, Cravates, Foulards, Parapluies, Ombrelles, Quincaillerie, Articles de Ménage, de Fantaisie, de Fumeurs, Verrerie et Porcelaine.  
Grand choix de Valises, Sacs à main et Articles de Voyage  
Arrivages journaliers d'articles utiles et de fantaisie  
Avant de faire aucun achat, venez visiter ce choix considérable sans cesse renouvelé par de nouveaux articles.  
**Rayon spécial d'articles indigènes**

**MAISON DE DÉCORS**  
**FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES**  
Dorure sous verre — Entreprise de peinture  
**LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA**

**Banque de Tunisie**  
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis  
**OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ**  
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

**G<sup>DE</sup> Brasserie Tourtel**  
**A BIJOUVILLE (BIZERTE)**  
**CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE**  
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
Cuisine soignée — Service irréprochable  
Consommations des premières marques

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
23, rue Al-Djazira — TUNIS  
**Veuve C. BOURY**  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabrications françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
**et Ciments**  
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
M. Victor Richard, Directeur  
Sous-Agences à SOUSSE et à Sfax. Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, avances de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
**DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES**  
A vue, 2% - de 6 mois à 1 an 2 1/2% - de 1 an jusqu'à 18 mois 3% - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 1/2% - de 2 ans à 3 ans 4% - de 3 ans à 4 ans 4 1/2%  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**Maison Paonessa, Artificier**  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES**  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,  
Pains de stéarine, etc., etc.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**M. LOUIS FOUBERT**  
Courtier maritime et Commercial  
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
Service spécial de Déménagements  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
**MAGASINS DE DÉPÔTS**

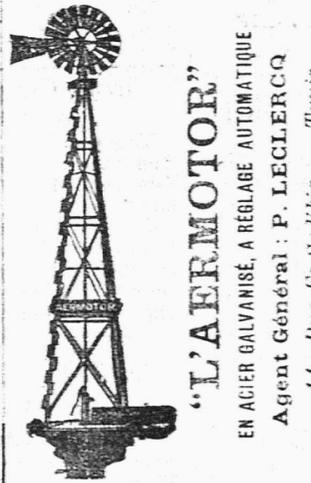
**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
Société Anonyme; Capital 15.000.000 entièrement versés  
Comptoir de Tunis, Avenue de France  
Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises.  
Chèques et lettres de crédit sur tout pays  
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur gants titres  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.  
Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.  
Bons à 4 ans 5 0/0.

**MM. A. Guerriera et S. Messa fils**  
Agents généraux de la Société française des plâtrières Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Korbine, représentants de ciments PELLOUX Père et Fils et Cie de Grenoble.  
**BUREAUX ET ENTREPÔTS : 10, RUE DE GRÈCE**

**GROGNERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
Peintures et Fournitures pour Machines  
**MAISON FONDÉE EN 1890**  
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

**VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE**  
**M<sup>ME</sup> HOLMIÈRE**  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
**LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE**

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, houille et briquettes  
**B. RICHARD, A. MILITTE**  
SUCCESSION  
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
**TUNIS**



**Pasteurisation des Vins**  
APPAREIL BOURDIL de Narbonne  
**HORS CONCOURS**  
S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

**Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques**  
A PARIS  
USINE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU (Bouches-du-Rhône) | USINE VILLAFRANCA IN LUNIGARIA (Italie)  
**DÉPÔT A TUNIS**  
L'agent de la Société à Tunis a l'honneur de porter à la connaissance des clients de sa Maison et autres personnes que cela pourrait intéresser qu'un dépôt de tous les produits fabriqués par les usines de la Société est ouvert dès ce jour, provisoirement, 11, rue Sadikia. La fabrication supérieure et les usages régulièrement titrés et indiqués sur facture réserveront certainement à ces explosifs la faveur dont ils jouissent déjà, tant en France qu'en Algérie.  
Prière de nous réclamer tarifs et brochures et de nous adresser les commandes pour l'intérieur avant le 12 de chaque mois.  
11, rue Es-Sadikia, maison Paturaud

**GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE**  
Succursale de Tunis : dépôt, rue Malta, Sria  
Bureaux : 17, Rue du Portugal  
**R. MARTIN**  
Livraisons en ville à domicile  
**EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR — PRIX MODÉRÉS**  
La maison ayant supprimé les intermédiaires, prière d'adresser directement les commandes à l'adresse ci-dessus.

**Demandez partout**  
**LE KINA-BELLOTT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
**BELLOTT, Distillateur à Tunis**  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVASSE & C<sup>ie</sup> et du Champagne MONTEBELLO

**PHARMACIE LYONNAISE**  
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
**VIN TONIQUE DES SUFFÈTES**  
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTI-ANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'essais, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Colopéénique d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.  
Eau minérale purgative, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

**GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE**  
**ANGLAISE ET VIENNOISE**  
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de premier ordre**  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
**SAINT-LOUIS de Marseille.**  
**ON PORTE A DOMICILE**

**GRANDE BRASSERIE GEORGES**  
**Tenue par B. Mertillo**  
TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS  
\* SALONS RÉSERVES — BILLARD \*  
**CONSOMMATIONS DE 1<sup>ER</sup> CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE**  
**GLACES ET SORBETS**

**Eaux Minérales Naturelles Froides**  
**D'AIN-GARCI**  
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
**SOURCE RÉGENCE** (Très peu gazeuse) | **SOURCE PASTEUR** (Gazeuse)

Dépôts à Tunis :  
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eau minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

**Hôtel-Restaurant des Négociants**  
9, rue Amilear — TUNIS  
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50  
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

**MAISON MODÈLE**  
Avenue de France et rue de Bone, Tunis  
Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie  
**DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>**  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements inélastiques. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), sac à dos, réfrigérant avant-garde ment le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie  
**PAUL ROSARD**  
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS  
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

**C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation**  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Riha, attendu de Marseille le 16 juillet 1901 repartira pour Sousse, Monastir, Mehdia et Sfax le 17 juillet 1901.  
Prix des Passages pour Sousse : Première 10 fr. avec nourriture; Pont à fr. sans nourriture.  
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOULACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de déjeunés et de marchandises  
**ARRIVÉE DE MARSEILLE**, tous les vendredis, à 5 heures du matin.  
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
**DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS**, tous les mercredis, à 4 h. s.  
— POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.  
Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.  
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

**TERMINUS-BUFFET-HOTEL**  
**GARE FRANÇAISE**  
la meilleure situation de Tunis  
**CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES**  
**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

Usine du Bou-Korbine  
Hammam-Lif  
**A. BELLINO**  
**CHAUX**  
éminemment hydraulique  
Vente au détail  
10, rue de Grèce, Tunis